

Chinon, le 01 Septembre 2016



La Provisseure

à

Mmes. et MM. les parents d'élèves,

Lycée polyvalent  
François Rabelais

La Provisseure,  
AC / JPW / 010916

Dossier suivi par  
Jean-Paul WILLEFERT  
Adjoint-gestionnaire

T 02 47 93 50 00  
F 02 47 93 50 06

ce.0370009j  
@ac-orleans-tours.fr

28 quai Danton  
37501 Chinon Cedex

Objet : Vigipirate / sécurité / attentats.

Mesdames, Messieurs,

La menace terroriste qui pèse actuellement sur le pays n'a jamais été aussi forte et avérée. Les événements tragiques de Nice et Saint-Etienne du Rouvray nous rappellent à une vigilance extrême dans l'ensemble de nos activités.

A cet effet, le Ministère de l'Education Nationale et celui de l'Intérieur ont diffusé conjointement de nouvelles règles de sécurité à destination des écoles, collèges et lycées de la République.

Dans cette perspective, l'accès à l'établissement s'en trouve modifié pour l'ensemble de ses usagers.

Désormais, **les élèves** ne pourront entrer et sortir du lycée que par **le portail situé rue de la Digue Saint-Jacques**, face à la piscine et à l'Espace Rabelais. Ce portail ne sera surveillé et maintenu ouvert qu'aux horaires suivants :

	OUVERTURE	FERMETURE
<b>MATINEE</b>	07h30	08h10
	08h50	09h10
	09h50	10h10
	10h50	11h10
	11h50	12h10



2/3

	OUVERTURE	FERMETURE
APRES-MIDI	12h50	13h10
	13h50	14h10
	14h50	15h10
	15h50	16h10
	16h50	17h10
	17h50	18h20

En dehors de ces horaires, les élèves seront constatés retardataires et devront attendre la prochaine période d'ouverture dudit portail pour pénétrer dans l'enceinte scolaire.

Les visiteurs de l'établissement (y compris les parents d'élèves eux-mêmes) ne sont autorisés à y accéder, que **par le portillon administration situé Quai Danton**. Dès leur arrivée, ceux-ci doivent se signaler à l'accueil de l'établissement, situé au bâtiment B Administration, rez-de-chaussée et y présenter leur carte nationale d'identité contre émargement du registre des visites.

Un contrôle visuel des sacs et cabas est également possible.

Les élèves fumeurs ne sont plus tolérés dans l'enceinte de l'établissement mais pourront en sortir, par le portail élèves, pour le faire aux abords de ce dernier.

Les personnels sont désormais porteurs de badges à en-tête de l'établissement mentionnant leur identité et leur fonction.

Les véhicules à deux roues doivent être stationnés aux endroits prévus à cet effet. **Les entrées et sorties du parc de stationnement "élèves" doivent s'effectuer à pieds, moteur éteint.**

L'arrêt ou le stationnement à proximité des portails d'accès à l'établissement est strictement interdit. Dans le cas contraire, **le véhicule contrevenant pourra faire l'objet, sans préavis, d'une verbalisation ou d'un retrait par les forces de l'ordre.**

Des parcs de stationnement sont disponibles pour le dépôt des élèves à l'Espace Rabelais.

Tout attroupement est proscrié, à la fois aux abords ou dans l'établissement.

**Tout bagage ou colis suspect, toute personne ayant un comportement suspect doivent être immédiatement signalés aux Services gestionnaires de l'établissement.** Une intervention individuelle est proscriée. La surveillance sera facilitée si les sacs et bagages à main sont déposés aux endroits prévus (casiers, bagageries...).

Ce dispositif de vigilance sécuritaire implique tous les acteurs de la communauté éducative.

Enfin, je vous rappelle que chaque élève, personnel, parent favorise l'efficacité de la mise en œuvre des mesures de vigilance définies par l'Etat grâce :

- à sa connaissance du dispositif ;
- à sa compréhension des mesures ;
- à son adhésion aux recommandations.



L'ensemble des recommandations Vigipirate est librement consultable et téléchargeable au format .pdf sur le site internet du lycée à l'adresse :

<http://www.lyceerabelais.fr/>

3/3

rubrique "La vie au Lycée" > "Intendance" > "Horaires et accès"

La vigilance est l'affaire de tous et la sécurité de chacun.

La Provisseure,

I. FERNANDES

